

DÉMARCHES



Cet établissement est financé par l'Assurance Maladie, contrôlé par l'ARS (*Agence Régionale de la Santé*) des Pays de Loire.

Pour bénéficier de ses services, la famille doit adresser une demande d'ouverture de droits à la **MDA de la Mayenne**.

Une notification d'orientation leur est adressée par la **CDAPH** (*Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées*) de la Mayenne.

Après réception de la notification, la famille est reçue par la directrice ou l'adjointe de direction.

Après confirmation de la demande, une procédure d'admission est mise en place : visite, rencontre avec certains professionnels, stage.



Site collège
Emmanuel De Martonne

Site école
Germaine Tillion



CONTACT



📞 **Secrétariat : 02.43.98.35.41**

Ouvert le lundi, mardi,
jeudi et vendredi
8h30-12h30 et 14h00-16h30

✉ iem.laval@apf.asso.fr

🌐 <https://pole-enfance53.apf-francehandicap-pdl.com/>



SEM 53

Site collège
E. De Martonne
46 rue de la Fuye
53000 LAVAL

Site école
Germaine Tillion
61 avenue Pierre de
Coubertin
53000 LAVAL



La SEM est gérée par



SEM 53

Section d'Éducation Motrice

Département de la Mayenne (53)



Images/photos Fr-freeplk.fr - so 04/2024



Accueil
médico-social
en journée

Pour les enfants et adolescents
de 6 à 16 ans

PUBLIC CONCERNÉ



La **SEM** accueille sur ses deux sites :

- le **collège Emmanuel De Martonne**
- l'**école primaire Germaine Tillion**

des jeunes de 6 à 16 ans en situation de handicap moteur (avec ou sans troubles associés), domiciliés dans le département de la Mayenne. Cet établissement propose un fonctionnement au plus près de l'ordinaire, une réponse au plus près des besoins.

La **SEM** propose un temps de scolarisation partagé entre la SEM, l'école et le collège, autant que possible, sur notification de la MDA et de la décision de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS). Les jeunes peuvent bénéficier d'une AESH (*Accompagnant des élèves en situation de handicap*) sur les temps d'apprentissages ou sous conditions.

La **SEM** propose des temps de rééducation, des espaces de vie sociale, des temps de restauration partagés avec les écoliers et collégiens. La **SEM** organise les transports du matin et du soir. L'établissement fait appel à un prestataire de transport.

Les jeunes sont accueillis à la SEM :

- le **lundi et jeudi de 9h30 à 16h30**
- le **mardi et vendredi de 9h00 à 16h30**
- le **mercredi de 9h00 à 13h00**

La **SEM** fonctionne comme un centre de loisirs adapté pendant une partie des vacances scolaires.



MISSIONS



La **SEM** a pour missions :

- De **favoriser l'épanouissement et l'autonomie** maximale des enfants et adolescents dans tous les actes de la vie.
- De **soutenir et d'encourager le jeune** dans la découverte de ses potentiels individuels et dans le développement des compensations permettant de «vivre avec» son handicap.
- D'**accompagner et de soutenir les ressources et les compétences** de l'environnement familial.
- De **favoriser un suivi médical spécialisé**.
- De **proposer et d'organiser des rééducations, des accompagnements éducatifs** individuels ou collectifs, **un soutien psychothérapeutique**.
- De **soutenir et de proposer** des adaptations autorisant l'accès, ou le **maintien, de l'enfant dans son environnement ordinaire de vie** (*domicile, structures de loisirs...*).
- D'**informer et d'accompagner les différents acteurs concernés**, dans leur compréhension du handicap de l'enfant ou du jeune, et de ses conséquences dans le quotidien (*Etablissements scolaires, PMI, crèches, centres de loisirs, MDA...*).



ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



L'équipe de la **SEM** est composée de :

- Educateurs spécialisés
- Aides médico-psychologiques et aide-soignant
- Enseignantes spécialisées
- Paramédicaux : kinésithérapeutes, ergothérapeute, psychomotricienne, orthoptiste, orthophoniste
- Psychologue
- Infirmière
- Assistante de service social
- Secrétaire
- Adjointe de direction
- Directrice



Elle travaille en **partenariat** avec :

- Des médecins MPR (*Médecine Physique et de Réadaptation*) et les Centres Hospitaliers
- Des professionnels de soins en libéral
- Les services de l'Éducation Nationale
- La Maison Départementale de l'Autonomie
- Les médecins libéraux et de PMI
- Les centres de loisirs ...

